



FOYER RURAL DE COLOMBIER

30^{ème} FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER

JEUDI 8 MAI 2025

Labadie – 24560 COLOMBIER

Responsable : Christine ROCHE

Courrier : 1985 Route Henri IV – 24560 COLOMBIER

Tél : 07 81 57 41 54 - E-mail : brocantedecolombier@gmail.com - Site : www.colombierenperigord.com

REGLEMENT VIDE-GRENIER PARTICULIERS (à conserver)

STANDS 6 m²

- Etablis en m² et non en mètres linéaires
- Façade : au moins 3 mètres linéaires
- Emplacements nus, numérotés et délimités

TARIFS

- 13 Euros l'emplacement
- 11 Euros l'emplacement à partir de 4 emplacements réservés

INSTALLATION DES STANDS

HORAIRES

- Installation : de 6 heures à 8 heures
- Remballage : de 18 heures à 20 heures

Aucun objet ne doit être abandonné sur place après remballage. L'emplacement doit être libéré propre. Un sac poubelle vous sera remis gracieusement à votre arrivée afin de repartir avec vos déchets.

ACCES

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan)
- Entrée 1 = Bergerac / Entrée 2 = Bouniagues
- Arrivée impérative par l'entrée choisie
- Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire

Attention au plan de circulation établi

VEHICULES

- Accès à l'enceinte de la foire à un seul véhicule léger (VL) par emplacement réservé (celui enregistré à l'inscription)

Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures

Des parkings exposants sont à disposition des exposants

Entre 8 h et 18 h, INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte
- de stationner dans l'enceinte
- d'entrer et sortir des parkings exposants

INSCRIPTIONS

Ne pas avoir déjà participé à 2 autres manifestations en 2025.

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE
- Vente d'ivoire et d'espèces protégées INTERDITE
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE
- Envoi du dossier d'inscription :

- Demande de participation
- Pièces énumérées dans la demande

- Chèque remis à l'encaissement le 12 mai 2025 (possibilité paiement PAYPAL ou virement bancaire, nous contacter à l'adresse mail ci-dessus).

L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Le plan définitif étant arrêté le 1^{er} mai, aucune modification ne sera acceptée après cette date.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
Pas d'envoi de confirmation d'inscription.
Pas de remboursement en cas d'annulation d'une inscription définitive.**

ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer Rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse

RESTAURATION

- 8 heures : **Café / croissant offert** par les organisateurs
- 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs
- Restauration : Bar - Grillades - Frites – Sandwichs - Crêpes
Barbecue individuel interdit aux exposants.

PRESSE ET PUBLICITE

- Importante publicité par voie de presse et radio
- 1 000 affiches, 15 000 flyers